

ACTIONS EN FAVEUR DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DU BÉNÉVOLAT



LOIR&CHER
Notre département



Le Loir-et-Cher doit beaucoup à son tissu associatif. Par leur engagement quotidien, les bénévoles et les salariés associatifs font vivre nos territoires, renforcent la solidarité et donnent tout son sens à la citoyenneté de proximité. Avec près de 7 000 associations, notre département dispose d'une richesse humaine et sociale exceptionnelle, mais aujourd'hui fragilisée par des enjeux de renouvellement, de structuration et d'engagement des jeunes.

Face à ces défis, le conseil départemental fait le choix d'un engagement clair et assumé. Au-delà du soutien financier, nous voulons être un partenaire actif des associations en les accompagnant dans leur organisation, en sécurisant l'emploi associatif et en transmettant aux jeunes le goût de l'engagement. C'est le sens des actions présentées ici et inscrites au projet de mandat « Loir-et-Cher en action 2022-2028 ».

Le département continuera d'être un partenaire exigeant, attentif et engagé aux côtés des associations, convaincu que leur action est indispensable à un Loir-et-Cher attractif, durable, innovant et solidaire.

Philippe Gouet

Président du conseil départemental de Loir-et-Cher

INTRODUCTION

Les associations jouent un rôle essentiel dans la cohésion sociale, l'animation du territoire et la vitalité démocratique. En France, on estime à **1,5 million** le nombre d'associations actives. En Loir-et-Cher, on en dénombre entre **6 500 et 7 500**, dont **750 à 800 associations employeuses**, représentant près de **9 000 salariés**. Le secteur associatif constitue ainsi un acteur majeur, à la fois social, économique et citoyen.

La population entretient un lien fort avec ce tissu associatif : **45 % des Français** fréquentent régulièrement une association et **25 %** s'y investissent bénévolement. Les champs d'interventions associatives sont très variés. En France, près de 70 % des associations relèvent du sport, de la culture, des loisirs ou de la vie sociale. Les autres domaines représentés sont :

- activités économiques et développement local : **4 %** ;
- défense des droits et des causes : **13 %** ;
- éducation et formation : **6 %** ;
- humanitaire, social et santé : **12 %**.

Le Loir-et-Cher présente des spécificités :

- une surreprésentation du sport (+ 4 % par rapport à la moyenne nationale) ;
- une sous-représentation du secteur humanitaire, social et santé (- 4 %).

Ce contexte met en lumière à la fois la richesse et la diversité du tissu associatif local, mais aussi la nécessité d'un accompagnement structuré pour soutenir son développement, renforcer ses capacités d'action et encourager la participation citoyenne.

Le conseil départemental de Loir-et-Cher a historiquement apporté un soutien important aux associations, principalement par l'attribution de subventions. Soucieux de renforcer encore cet engagement, il a inscrit dans son projet d'administration « Loir-et-Cher en action 2022-2028 » la création et la mise en œuvre d'actions départementales en faveur de la vie associative et du bénévolat. Ces actions visent à structurer davantage les associations, mieux répondre à leurs besoins et stimuler l'engagement bénévole sur l'ensemble du territoire.

Les données chiffrées citées ci-dessus sont issues d'une étude menée par la Ligue de l'Enseignement en 2023/2024 auprès d'associations loir-et-chériennes. En complément, les services du département (culture et sport) ont également mené des entretiens avec des dirigeants associatifs. Ces échanges ont mis en lumière des problématiques communes : le renouvellement des instances dirigeantes, l'engagement des jeunes au sein des organisations, les contraintes et obligations administratives, la communication interne et externe ainsi que les relations entre les bénévoles et les salariés. Ainsi 3 principaux axes d'actions ont été définis.



AXES D' ACTIONS PRIORITAIRES

1 - ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LA STRUCTURATION DES ASSOCIATIONS

Les associations ont exprimé un besoin fort d'accompagnement dans plusieurs domaines : structuration interne, développement des compétences, gestion et sécurisation de l'emploi associatif, ou encore professionnalisation de leurs pratiques. Cet axe vise à répondre à ces attentes en proposant des actions ciblées, principalement destinées aux dirigeants, responsables bénévoles et encadrants.

2 - SENSIBILISER LES JEUNES À LA CITOYENNETÉ ET À L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE

Cet axe vise à instaurer une véritable culture de l'engagement dès le plus jeune âge et à assurer la relève des bénévoles au sein des associations de Loir-et-Cher. Certaines actions seront menées en lien avec la politique jeunesse. C'est dans ce cadre que seront principalement développées les initiatives à destination des jeunes, notamment des collégiens en nous appuyant sur le réseau associatif local.

L'objectif est de les mettre en relation avec les associations à travers des projets éducatifs porteurs de sens. Ces projets permettront aux jeunes de donner de la valeur à leurs actions, de comprendre l'importance de l'engagement associatif et de les valoriser.

Les objectifs principaux sont :

- l'éveil à la citoyenneté ;
- la mise en lien des jeunes avec le tissu associatif local ;
- la valorisation des actions menées par les jeunes.

3 - ACCOMPAGNER ET VALORISER LA VIE ASSOCIATIVE

Accompagner et valoriser la vie associative constitue un levier essentiel pour renforcer la dynamique collective du territoire. Les échanges entre dirigeants d'associations représentent un moyen privilégié de partage d'expériences, de transmission de savoir-faire et de résolution de problématiques communes. Ces temps de rencontre favorisent la coopération, la mutualisation des pratiques et l'émergence de nouvelles initiatives.

Cet axe vise ainsi à créer des espaces de dialogue et d'accompagnement, en s'appuyant à la fois sur l'expertise de professionnels (gestion associative, finances, ressources humaines, communication, conduite de projet, recherche de financements...) et sur l'intelligence collective des acteurs locaux. Les actions proposées pourront prendre la forme de conférences, d'ateliers thématiques, de groupes de travail, de rencontres inter-associatives ou encore de temps de valorisation et de mise en réseau.

ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LA STRUCTURATION DES ASSOCIATIONS



ACTION 1 : favoriser et soutenir la mutualisation de l'emploi

La gestion administrative est souvent perçue par les bénévoles comme complexe et la responsabilité qu'elle engage peut dissuader certains à devenir administrateur. Qu'il s'agisse du juridique, du financier, des RH ou même de la communication, les fonctions supports restent très prégnantes et

pourtant incontournables. Elles devraient pouvoir être confiées à des ressources salariées, mais le manque de ressources financières et/ou de connaissances freine les petites associations dans leur capacité à recruter et à se développer.



LES OBJECTIFS ET LES ENJEUX

L'objectif est de rendre les fonctions supports et administratives accessibles aux associations, même pour un temps restreint. La mutualisation des ressources est l'une des réponses aux problématiques de l'emploi. Des structures ou entreprises se fédèrent et s'associent pour recruter le personnel qu'elles ne peuvent embaucher seules et selon un besoin calibré.

Les groupements employeurs (GE) peuvent offrir à leurs adhérents de nombreux avantages en termes de flexibilité, de réduction des coûts, d'accès à des compétences spécialisées et de gestion administrative simplifiée, et aussi de partage de bonnes pratiques.

Pour les associations adhérentes :

- bénéficier de compétences à temps partagé de manière durable et au rythme des besoins ;
- répondre aux besoins de temps partiel ou saisonniers, de compétences spécifiques ;
- être déchargées des tâches administratives ;
- ne supporter des coûts salariaux qu'en proportion du besoin ;
- bénéficier d'un effet réseau.

Pour les salariés :

- relever d'un employeur unique ;
- bénéficier d'offres d'emploi portées par le GE plus attractives du fait du plein temps ;
- bénéficier d'une sécurité de l'emploi et avoir la garantie de percevoir un salaire même en cas de défaillance de l'un des membres du groupement ;
- profiter d'une dimension formatrice grâce à la multiplicité d'emplois exercés.



LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Identifier et conventionner avec un groupement employeur existant en Loir-et-Cher afin d'étendre ou renforcer ses services aux associations.



PUBLIC VISÉ

Toutes les associations de Loir-et-Cher employeuses ou en capacité d'employer, en particulier celles qui rencontrent des difficultés à recruter et gérer seules un poste administratif.



ACTION 2 : participer activement au comité stratégique Guid'Asso

Guid'Asso est un réseau d'appui à la vie associative composé de structures diverses (associations, collectivités locales, institutions, etc.) qui orientent, informent et accompagnent toute association ou personne investie dans la vie associative. Ce réseau est déployé depuis 2021 en Loir-et-Cher. Il est aujourd'hui animé par la Ligue de l'enseignement et le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Loir-et-Cher (SDJES 41).

Dans notre département, le réseau Guid'Asso est actuellement composé de communes (Chaumont-sur-Loire, Loreux, Vineuil, Blois, Romorantin-Lanthenay et le Controis-en-Sologne) et d'associations telles que le Bureau information jeunesse (BIJ), le CDOS, la Ligue de l'enseignement etc. avec chacun un rôle différent : orienteur, informateur, accompagnateur spécialiste et accompagnateur spécialisé.



LES OBJECTIFS ET LES ENJEUX

Les services de l'État ont mis en place un comité stratégique départemental dont l'objectif est de développer et faire vivre ce réseau. Ce comité est composé des services de l'État (Préfecture et DSDEN), de la Ligue de l'enseignement, du département, de l'association des maires et de celle des maires ruraux.

Le comité stratégique a pour but de définir les orientations stratégiques départementales du dispositif Guid'Asso et d'en assurer le suivi et l'évolution. Son rôle sera également de donner son avis sur les nouvelles demandes de labellisation. En rejoignant le comité stratégique du Guid'Asso, le conseil départemental de Loir-et-Cher affirme sa volonté de s'inscrire pleinement dans cette dynamique de soutien aux associations.

Le plan d'orientations stratégiques départementales pour 2026 comprend 2 axes :

Axe 1 : Développement du réseau

- garantir la bonne gouvernance du dispositif ;
- mieux mailler le territoire ;
- améliorer la visibilité de Guid'Asso.

Axe 2 : Vie du réseau

- veiller à la qualité du service (montée en compétence des acteurs) ;
- animer et participer aux réseaux (régional/départemental).



LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Participation active du département au comité stratégique qui se réunira une fois par an. Des réunions techniques trimestrielles seront également organisées. L'intégration de nouvelles entités au sein du réseau Guid'Asso suivra ce même rythme trimestriel.



PUBLIC VISÉ

Associations et collectivités soutenant la vie associative.

ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LA STRUCTURATION DES ASSOCIATIONS



ACTION 3 : partenariat DLA / conseil départemental

Le dispositif local d'accompagnement (DLA) permet d'accompagner des structures employeuses dans leur structuration et leur développement.

Le DLA permet notamment à une association de consolider ses emplois, de se structurer, de développer ses partenariats... Un diagnostic est d'abord réalisé avec elle pour déterminer l'accompagnement dont elle aurait besoin. Le dossier est ensuite présenté à

un comité stratégique. Après validation du dossier et en fonction des besoins, l'association est réorientée vers des cabinets de conseil, professionnels et experts, dans différents secteurs et thématiques.

L'accompagnement dure entre deux mois et deux ans.

Ce dispositif pris en charge par les financeurs du DLA est gratuit pour les associations.



LES OBJECTIFS ET LES ENJEUX

Le département pourrait établir un partenariat avec le porteur du dispositif DLA en Loir-et-Cher afin que des associations non employeuses puissent bénéficier du DLA. En effet, le besoin d'accompagnement pourrait répondre à des problématiques rencontrées par ces associations qui ne disposent pas de salariés, notamment sur des sujets tels que le projet associatif, la gestion des bénévoles, etc.

Dans ce cadre, le conseil départemental pourrait intégrer le comité stratégique du DLA afin de sélectionner les associations prioritaires dans le besoin et participer au financement des coûts générés par l'accompagnement des associations non employeuses qu'il aura sélectionnées.

En fonction des besoins, le département pourrait également participer aux ateliers en tant qu'expert.



LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Rencontre avec le porteur du DLA en Loir-et-Cher et officialisation d'un partenariat sous forme de convention.

Intégration du département au comité stratégique DLA afin d'étudier les demandes et de valider les associations qui seront retenues pour un accompagnement.



PUBLIC VISÉ

Associations multisectorielles non employeuses.

Il s'agit principalement de structures qui :

- ont la volonté de consolider leurs activités et envisagent de recruter un salarié ;
- ont identifié des difficultés qui nécessitent un appui professionnel externe ;
- s'interrogent sur leur stratégie de consolidation et de développement de leurs activités.

SENSIBILISER LES JEUNES À LA CITOYENNETÉ ET À L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE



ACTION 4 : les journées « Jeunes citoyens »

Créé en 2005 et disparu en 2020, le conseil départemental junior (CDJ) était une initiative civique et pédagogique destinée aux collégiens de 6^e de Loir-et-Cher.

Chaque année, 10 classes (sur 37 collèges) désignaient un binôme paritaire, formant un total de 20 conseillers juniors. Le dispositif permettait aux jeunes élus de :

- mener des projets (ex. : La Gazette des collégiens, AdoSolidaires) ;
- participer à une commission en décembre pour une initiation au traitement journalistique des sujets ;
- visiter les services du conseil départemental pour découvrir ses métiers et actions ;

Ce format s'est essouffé et a conduit à la suppression du CDJ en 2020.



LES OBJECTIFS ET LES ENJEUX

Au sein des associations, les jeunes sont souvent des consommateurs, mais leur engagement est limité. Identifier les freins à leur engagement associatif et mieux connaître leurs attentes permettrait de définir un axe stratégique d'intervention du département.

Une action à destination des jeunes pourrait être organisée autour de deux axes :

1. l'organisation de journées « Jeunes citoyens » ;
2. la mise en place d'une instance de concertation des jeunes.

La création de journées « Jeunes citoyens » permettrait d'amorcer la réflexion autour d'une nouvelle instance de concertation junior. Il s'agirait de créer des journées (2 ou 3 par an) au cours desquelles les jeunes seraient sensibilisés à l'engagement bénévole et exprimeraient leurs envies et leurs opinions.

Le but pourrait être à moyen terme de remettre au goût du jour le conseil départemental des jeunes en le rendant plus attractif. En lien avec la politique jeunesse, cette instance pourrait notamment étudier un thème qui leur correspond : la place/l'engagement des jeunes au sein des associations.

Leur donner la parole est un moyen de connaître leurs attentes, leurs freins et permettra de déterminer un axe stratégique.



LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Définir les modalités d'organisation, le format, la fréquence et le public cible.

Choisir des thèmes variés et attractifs pour les jeunes.



PUBLIC VISÉ

Les jeunes de 14 à 20 ans.

SENSIBILISER LES JEUNES À LA CITOYENNETÉ ET À L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE



ACTION 5 : mise en place d'un passeport du civisme et du bénévolat

En lien avec la direction de l'éducation du département, un passeport commun du civisme et du bénévolat pourrait être mis en place pour les jeunes Loir-et-Chériens. Le passeport serait un livret personnel de

reconnaissance de l'expérience bénévole, d'actions citoyennes et de valorisation des compétences mobilisées et/ou acquises.



LES OBJECTIFS ET LES ENJEUX

Le passeport du civisme et du bénévolat a pour vocation de :

- reconnaître et valoriser l'engagement bénévole et citoyen des jeunes ;
- formaliser les compétences et connaissances acquises dans le cadre d'actions associatives ;
- renforcer la participation des jeunes à la vie du territoire et le lien avec le tissu associatif local ;
- soutenir l'orientation scolaire et professionnelle en offrant un outil de valorisation des expériences ;
- promouvoir les valeurs citoyennes au cœur de l'action départementale.



LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Ce passeport pourrait se diviser en plusieurs sections :

- les missions bénévoles effectuées (nature, durée, association d'accueil) ;
- les connaissances acquises (citoyenneté, fonctionnement associatif, découverte des métiers...) ;
- les compétences développées (techniques, organisationnelles et sociales).

Il serait un véritable outil d'aide à l'orientation professionnelle pour les jeunes.

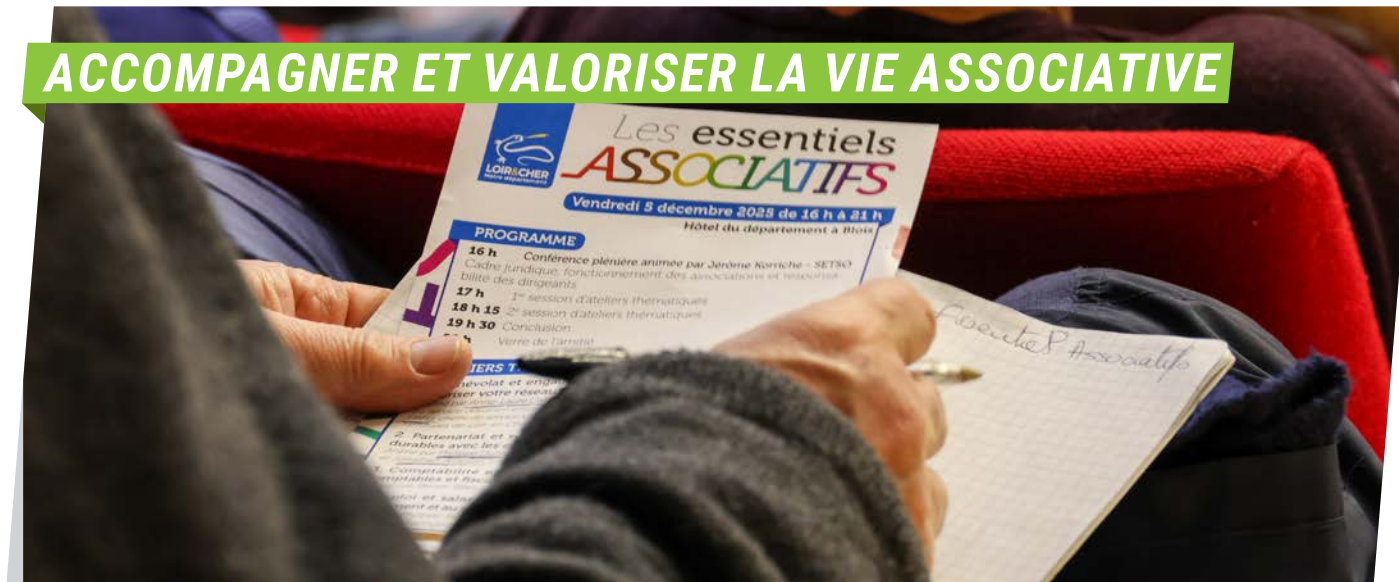
Pour la mise en œuvre, il sera primordial d'impliquer des partenaires dans la conception et la reconnaissance du livret : L'Éducation nationale, France travail, les structures jeunesse (BIJ)...



PUBLIC VISÉ

Les jeunes à partir de 15 ans.

ACCOMPAGNER ET VALORISER LA VIE ASSOCIATIVE



ACTION 6 : les Essentiels Associatifs

Lors des entretiens menés avec les dirigeants d'associations, ces derniers ont émis le souhait de pouvoir partager leurs expériences avec d'autres dirigeants, de pouvoir échanger sur les différents

modes de fonctionnement des associations et trouver des solutions autour de ces problématiques communes grâce à des professionnels.



LES OBJECTIFS ET LES ENJEUX

Cette journée ressource "Les essentiels associatifs" proposera des temps d'échanges, d'informations entre dirigeants, de partage de connaissances inter-dirigeants, des ateliers, des conférences animées par des professionnels du secteur.

L'objectif est de réunir autour de thématiques des associations multisectorielles sur une même problématique ou un même besoin. Il s'agit d'un temps fédérateur et d'interconnaissance dédié au monde associatif. Cette journée ressource permettrait aux dirigeants et bénévoles de s'enrichir et de trouver des réponses.



LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Exemple de l'organisation, le 5 décembre 2025, d'une journée sous forme de conférence et ateliers thématiques animés par des spécialistes et professionnels des sujets.

Conférence plénière commune à tous les participants :

Cadre juridique, fonctionnement des associations et responsabilités des dirigeants : mieux comprendre le droit des associations

4 ateliers thématiques proposés (possibilité de participer à 2 ateliers maximum) :

1. Bénévolat et engagement : comment animer, fidéliser et valoriser un réseau de bénévoles ?
2. Partenariat et réseau : comment créer des partenariats durables avec les entreprises ?
3. Quelles sont les obligations comptables et fiscales des associations ?
4. Quelles sont les obligations liées au recrutement et au salariat ? Est-il possible de mutualiser l'emploi et comment ?

Cette action pourra ensuite être déployée sur le territoire au plus près des associations sous le même format ou sur un format plus réduit et sur des thématiques identifiées et partagées.



PUBLIC VISÉ

Présidents d'association, dirigeants (membres des bureaux et comités directeur) et dirigeants salariés (responsables, directeurs d'associations).



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER
Place de la République - 41020 Blois Cedex
02 54 58 41 41 - departement41.fr

Suivez-nous sur **departement41**

